

N° de nos Chèques Postaux Nantes :

6.015	pour le Syndicat Central.
205.10	pour la Coopérative.
147.18	pour la Confédération des Vignerons
270.81	pour le Syndicat de Défense.
350.41	Synd. Prod. Légumes p ^r . Conserve.

(Lire la suite en 2^e page)



LE BEAU STAND DE NOS FRUITS
A L'EXPOSITION DU DAHLIA DE NANTES

Un haut enseignement pour le Syndicat

Les dirigeants syndicaux se préoccupent vivement à l'heure actuelle de former des collaborateurs et des successeurs. Les problèmes qui se présentent à eux sont complexes. Devant la gravité qu'il y aurait à leur donner des solutions insuffisamment mûries, seuls des hommes possédant à fond les différentes questions que pose le monde rural, peuvent en décider.

L'Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers offre à tous les syndicats des cours spécialement conçus pour la formation de leurs dirigeants. On peut les suivre, soit après les deux années régulières de scolarité à l'Ecole même, soit en venant à Angers uniquement pour eux, à condition, bien entendu, de justifier d'une formation agricole supérieure. L'étudiant ne pourrait autrement profiter des leçons et des exercices qui lui sont offerts.

Chaque Syndicat devrait donc avoir à cœur de rechercher parmi les jeunes de valeur ceux qui sont susceptibles de servir la communauté paysanne et leur faciliter les moyens de suivre les cours d'Angers.

Si l'on veut se rendre compte de la valeur de la formation offerte à Angers, qu'on lise ci-dessous le programme de ces études, le nom des professeurs, et la méthode de travail préconisée.

MATIERES ENSEIGNEES

A des jeunes gens munis d'un diplôme supérieur agricole, il s'agit d'offrir une large formation générale, et non pas une petite spécialisation, comme on peut s'en contenter dans les carrières non rurales.

En conséquence, il y aura tout d'abord un cours d'Agriculture comparée, très approfondi.

En second lieu, des cours de finances et d'économie (économie rurale, économie corporative).

Vient ensuite des cours de droit: Droit politique et inter-étatique, et droit commercial. Le droit administratif et le droit rural ont été déjà soigneusement étudiés dans les deux premières années.

Pour couronner ce groupe de cours, des leçons très sérieuses sur la doctrine catholique, telle qu'elle est exposée dans les Grandes Encyclopedies des derniers Papes, permettent aux étudiants de voir comment elles s'appliquent aux cas concrets du monde rural.

Après cet enseignement plus général, un second groupe de cours traite des grands problèmes paysans du jour. Coopération, Syndicalisme, Echanges internationaux en relation avec l'agriculture, Mutualité, Office du Blé, Crédit, Comptabilité agricole. Enfin, des cours de Journalisme et de Parole publique.

On comprend aisément, en lisant ce programme d'étude, que les jeunes gens qui les ont suivis avec soin et ont obtenu le Diplôme d'Etudes Supérieures Agronomiques, Economiques et Sociales, qui en est le couronnement, sont capables de devenir des collaborateurs appréciés dans les organisations paysannes.

LES MAITRES

La confiance des dirigeants syndicaux dans l'Ecole, ne pourra qu'augmenter en considérant la qualité des maîtres qui formeront leurs futurs collaborateurs. Les premiers valeurs du monde rural se sont groupés autour de M. Hittier, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture, qui a tenu à se réserver le cours d'Agriculture comparée.

Il y aura l'hiver prochain, des cours de maîtres tels que Messieurs Belval,

docteur ès-sciences, professeur à l'Institut Catholique de Paris; Gouze, docteur en Droit, licencié ès-lettres; de la Bigne de Villeneuve, docteur ès-lettres et en droit; Leroy, ingénieur agronome, directeur de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles de Vente et de Transformation du Blé; Moleux, ingénieur-agriculteur E.S.A., secrétaire général du Comité Douanier; du Plessis de Grenadon, doyen de la Faculté de Droit, docteur en droit, licencié ès-lettres; Rouilly, ingénieur agronome, secrétaire de l'Union des Officiers de Comptabilité; Salleron, docteur en droit, professeur à l'Institut Catholique de Paris, directeur de l'Association Générale du Crédit mutuel et de la Coopération agricole; Tuduez, docteur en droit, licencié ès-lettres.

Enfin, l'Ecole donnera à ses étudiants l'occasion d'entendre ceux qui ont acquis dans les grandes associations de province le sens de l'action rurale. Des noms comme ceux de MM. Houel, Lasnier, de Saint-Gilles, témoignent de son souci constant de maintenir ses élèves au contact des difficultés que présente un effort social auprès d'une population énergique, mais individualiste encore.

METHODE DE TRAVAIL

On le voit, un tel enseignement et de tels maîtres ne forment pas des bureaucrates, mais des paysans, de grands paysans.

Leur méthode de travail est déjà celle qui sera la leur dans leurs «pays». Comme exploitants ou comme dirigeants d'un syndicat, d'une mutuelle, d'une coopérative ou de tout autre organisme de la profession, ils auront à faire face à des difficultés concrètes, à des situations réelles. Aussi, à la lumière de l'enseignement qui leur est donné, ont-ils à étudier des cas concrets analogues: gestions de syndicats, budgets d'exploitations, transformation d'un cheptel, etc... Le rôle du professeur est surtout de juger, d'apprécier la solution que deux hommes ils croient devoir y apporter. Lorsqu'ils vont sur place étudier une exploitation, l'exploitant lui-même, qui a dû agir, se charge de défendre les positions décidées.

Des stages dans les grandes syndicats agricoles leur permettent de préciser leur formation par un travail réel, contrôlé de près par les plus grands chefs de la profession.

Ainsi, peut se former une élite de vrais chefs paysans, de plus en plus capables de résoudre par eux-mêmes, et en pleine indépendance, les problèmes actuels de l'Agriculture.

Congrès National du Fromage

La Confédération Générale des Producteurs de Lait, la Fédération Nationale des Coopératives Laitières, avec la collaboration de la Fédération Nationale de l'Industrie Fromagère, organisent un Congrès National Interprofessionnel du Fromage.

Ce Congrès aura lieu à Dijon, les 4 et 5 Novembre 1933, à l'occasion de la Foire Gastronomique de Dijon. Le programme comporte notamment l'étude de la propagande, de l'action contre les fraudes, de l'exportation et des importations, ainsi que l'organisation de la production fromagère.

Les inscriptions sont à adresser à: Congrès du Fromage, 11 bis, rue Scriba, Paris, 9^e.

Le droit d'inscription est fixé à 40 fr.

La Conservation des Fruits

Le beau fruit entre de plus en plus dans la consommation courante; on le cultive mieux, on en produit davantage. Cela tient à l'abondance des débouchés et aux facilités de transport.

Des contrées entières s'adonnent à la production du fruit. Au Midi, les oranges, citrons, olives, abricots, amandes et figues. Au Centre, la fraise, la cerise, la pêche, le raisin de table, la poire, le marron. Au Nord, la pomme et la poire.

Aujourd'hui, devant la concurrence sur les grands marchés, le fruit médiocre ne vaut pas le voyage. Un avantage est d'arriver sur le marché avant ou après la «saison» d'un fruit, c'est-à-dire avant ou après la période de production où le fruit surabonde sur le marché et voit son cours rapidement baisser.

Pour le fruit de primeur, nous n'avons pas à nous occuper dans cette causerie, mais peut-être pourrions-nous donner à nos lecteurs quelques conseils utiles pour la conservation des pêches, poires et pommes de choix qui leur permettront l'écoulement plus avantageux de l'arrière-saison.

La pêche est le fruit qui se conserve le moins longtemps. Il faut la cueillir deux ou trois jours avant maturité, ne choisir que les plus beaux supets, éviter de les froter ou de les brosser pour leur donner du brillant en faisant tomber le duvet qui les recouvre. Ce duvet, au contraire, les protège et ce sera l'affaire du marchand de les en débarrasser avant de les disposer pour la vente. Chaque fruit sera délicatement enveloppé d'un papier fin comme on fait du chiffon, puis on le plonge ainsi dans de la cire fondue. Isolés par ce moyen du contact de l'air, ils se conservent un temps assez long, de la durée duquel il faut juger soi-même en sacrifiant une enveloppe. On expédie telle quelle la pêche ainsi conservée et c'est, nous le répétons, l'affaire de l'acheteur de la mettre en valeur pour la montrer.

Pour les poires, les meilleures variétés de conserve à l'état frais sont:

les poires Curé, Colmar-Néllis, Passe-Colmar, Beurré d'Hardenpont, Beurré-Millet, Beurré de Luçon, Passe-Crasane, Duchesse de Bordeaux, Doyenné de Montjean, Doyenné d'Alençon, Doyenné d'hiver, Bon-Christien d'hiver, Bergamote-Espérance, etc.

Pour les pommes: Royale d'Angleterre, Reinette du Canada, Reinette de Baumann, Reinette grise, Reinette dorée, Calville de Mausson, Calville rouge d'hiver, Calville blanc, etc...

Il faut cueillir les fruits quelques jours avant complète maturité et alors qu'ils ne sont mouillés ni par la pluie, ni par la rosée, vers le milieu de la journée, de dix heures du matin jusqu'à trois ou quatre heures. Les fruits sont détachés un à un, à la main, en les soulevant un peu pour rompre leur point d'attache à la branche sans casser la queue. Ils sont ensuite posés doucement dans une manne plate garnie de paille et sans contact entre eux. Avant de les porter au fruitier, on les laisse quatre ou cinq jours se ressuyer dans une pièce bien aérée. Si l'on a été forcé de les cueillir par un temps pluvieux, il faut bien se garder de les essuyer, ce serait leur enlever la fleur qui contribue à leur conservation, mais les étendre sur de la paille, bien écartés, et les laisser sécher naturellement. Il est bien entendu que l'on ne conserve que des fruits de choix et qu'on élimine tous ceux qui sont gâtés, piqués, tachés ou meurtris.

Le fruitier peut être établi n'importe où, pourvu que le local soit sain, hors de toute émanation étrangère et à l'abri de toute variation de température. Il faut maintenir, autant que possible, une uniformité de quatre à cinq degrés. Lumière faible et renouvellement de l'air par temps sec et doux.

Poires et pommes sont rangées par espèces, debout, sans se toucher, sur des tablettes établies au long des murs et de préférence isolées. Ces tablettes doivent être très propres, à nu, tendent certains spécialistes, garnies

de mousse sèche veulente les autres. On visite fréquemment le fruitier pour enlever les produits bons à retirer ou ceux qui pourrissent.

Pour l'expédition, il est bon de n'employer que des emballages affectés par l'usage aux provenances des divers pays et portant ainsi leur cachet d'origine. Il faut aussi renoncer aux habitudes qu'ont certains expéditeurs de mélanger, dans un même panier ou une même caisse, des produits de grosseur, de maturité ou de qualité différentes et en prenant soin de garnir la couche supérieure des plus beaux spécimens. Les acheteurs ne se laissent pas prendre à ce fardage qui ne peut que faire du tort à la bonne renommée de l'expéditeur et lui faire perdre la confiance. On trie les produits par sorte et par grosseur et on n'emballage ensemble que des fruits semblables et de maturité égale. Ne jamais expédier de fruits complètement mûrs.

Grâce à l'emploi de la fibre de bois, les fruits les plus beaux, les plus délicats peuvent voyager dans les meilleures conditions.

On choisit la corbeille carrée, le panier, la tortue, le billot ou la cage d'usage.

On étend sur le fond une petite couche de fibres de bois formant matelas. On prend deux feuilles de papier paille, puis deux feuilles de papier blanc glacé pour la garniture des côtés et du dessus. Il faut beaucoup de précaution pour entasser les fruits: ne pas trop les serrer pour éviter les meurtrissures, mais assez pour empêcher le balancement; c'est un tour de main à prendre. Une fois le tassement bien fait, on ramène dessus les feuilles de papier en les croisant et l'on recouvre le tout d'une couche de fibres de bois; il est même avantageux d'envelopper chaque poire ou pomme avec de papier de soie, mais sans recouvrir la partie supérieure du fruit.

Jean D'ARAUDES,
Professeur d'Agriculture.

LE BLÉ ET LES PAYSANS

L'ECHANGE DE BLÉ CONTRE PAIN

(Suite de notre article de 1^{re} page)

Il semblerait que l'armée des contrôleurs dont dispose l'Office du Blé et les différentes administrations, pourraient pallier à cet inconvénient sans difficulté. Il y aurait là un champ d'activité plus utile que celui où s'exerce actuellement la plupart des contrôleurs.

Hélas, les inspirateurs du décret-loi du 17 juin, n'ont pas été de cet avis, ils ont prévu deux dispositions qui, par leur caractère tracassier, vont arriver à un résultat: interdire l'échange dans des régions où il se pratiquait normalement.

Nous ne saurions pas soulever à nouveau une question qui a provoqué de si vifs débats devant le Parlement, les administrations ont cherché, grâce aux décrets-lois, à la résoudre en multipliant les difficultés pour les assujettis. Singulière méthode contre laquelle nos organisations doivent protester avec vigueur.

Tout d'abord, ce décret-loi prévoit dans son article 21 l'obligation pour chaque producteur de livrer les quatre quintaux échangés, d'une façon «échelonnée», à raison de un quintal par trimestre. En outre, il oblige les meuniers et les boulangers à acquiescer sur les quantités de blés reçues pour rémunérer leur travail, la taxe d'excédent maxima (c'est-à-dire 45 fr. par quintal).

Ces obligations nouvelles vont avoir pour conséquence de gêner considérablement le travail des meuniers et des boulangers, de les astreindre à un travail comptable considérable, de réduire la quantité de pain qu'ils rendaient en contrepartie du quintal de blé reçu.

Le résultat, dans beaucoup de régions, et en particulier dans le Sud-Ouest (où notre confrère l'Effort Paysan s'est fait le premier écho de ces difficultés et le défenseur du paysan), c'est que l'échange va être rendu impossible. Déjà des boulangers ont déclaré ne plus pouvoir le pratiquer sur les bases anciennes. Et ce n'est pas leur faute; ils sont comme les producteurs, victimes de la réglementation nouvelle.

Les producteurs de ces régions de petite culture vont donc se trouver dans l'obligation de payer leur pain avec toutes les charges nouvelles qui pèsent sur le producteur et sur le consommateur. Dans des régions où la désertion des campagnes est particulièrement accentuée, cette charge est particulièrement regrettable. En supplantant des habitudes qui permettaient au paysan de vivre à meilleur compte qu'à la ville, on le détache de

la terre et on précipite l'exode vers les villes.

Au point de vue du marché du blé, ces mesures n'auront aucune conséquence heureuse, car nous pensons que la disparition de l'échange véritable va abaisser la consommation de pain à la ferme, donc mettre sur le marché une certaine quantité supplémentaire de blé. C'est un moyen de résorption des excédents qui disparaît.

A la vérité, le problème de l'échange se complique du fait qu'après les lois de 1933, il n'est pas resté cantonné aux seules régions où il était normalement en vigueur. Le régime de l'échange ne s'est plus posé comme quelque chose de régional correspondant à des habitudes culturelles et économiques. On l'a présenté comme un avantage et on en a étendu le bénéfice arbitrairement à certaines régions où il n'était pas en vigueur.

Les préfets, sous la pression de parlementaires, ont fixé les listes de communes où l'échange était autorisé. Les communes non agréées ont protesté, et avec juste raison. Mais cet échange nouveau n'a rien à voir avec les habitudes en vigueur autrefois. C'est de la loi que vient la division du monde agricole sur cette question.

La question devra être reprise prochainement dans son ensemble. En attendant, les nouvelles dispositions contraires à la défense du marché du blé, sont directement opposées à l'intérêt des paysans; elles doivent être rapportées.

Nous constatons, une fois de plus, combien il est regrettable qu'un décret-loi ait ainsi jeté la perturbation dans un grand nombre de départements français sans que les organisations paysannes aient été amenées à formuler leur avis.

Nous demandons dès maintenant: 1^o Que soit supprimée l'obligation de livrer les quantités soumises à l'échange par quart chaque trimestre; 2^o Que soit supprimée, ou tout au moins très largement réduite la taxe imposée au boulanger pour les blés remis en paiement d'un service, et que l'échange continue sur les bases anciennement en vigueur.

Des amendements calcaires

Au printemps 1937, en parcourant nos campagnes, nous étions frappés de l'invasion de la petite osselle et de renouées dans la plupart des terres, ce qui décelait un manque de chaux. Cette année, l'hiver et le printemps secs n'ont pas déveillé le même inconvénient, mais le mal non visible reste aussi grand; aussi devons-nous encourager le plus possible le chaulage.

Nous ne rappellerons pas le rôle de la chaux dans l'alimentation de certaines plantes (légumineuses, maïs, fourrage) pour l'amélioration des propriétés physiques des sols, ni sur l'assimilation des engrais (sulfate d'ammoniaque, sylvinité) ou du fumier. Nous insisterons seulement sur les différents modes de chaulage.

La chaux vive ou pierre à chaux (oxyde de calcium), est en principe le meilleur des amendements calcaires; sa teneur en chaux pure varie de 80 à 90 %. Cette chaux est caustique; on doit la laisser éteindre en petits tas pour les petites quantités, ou en meule ou silos. Nous recommandons de couvrir ces tas d'une légère couche de terre pour éviter la carbonatation qui amène un appauvrissement de la chaux en principe actif. L'épandage doit se faire sur un sol dépourvu de culture.

De plus en plus, la chaux blutée vendue en sacs, à la faveur des agriculteurs. On évite les frais de main-d'œuvre, l'épandage peut se faire à toute époque et au semoir à engrais. Ces deux modes de chaulage s'adressent principalement aux sols argileux humides et compacts. Ne pas enfouir la chaux trop profondément, elle aura toujours, sous l'action des pluies, une tendance à descendre trop rapidement dans le sous-sol.

On peut aussi employer de la marne qui est du carbonate de chaux presque toujours à prédominance argileuse, sableuse ou calcaire. Dans les sols argileux, une marne sableuse allègera les terres; au contraire, dans

les terres légères, les marnes argileuses seront à recommander. Attention! la richesse de la marne est très variable en carbonate de chaux: de 10 à 50 % dans les marnes argileuses ou sableuses; de 50 à 95 % dans les marnes calcaires.

Les marnes demandent à être émiettes avant d'être enfouies, aussi cette opération doit-elle être conseillée à l'automne, l'hiver favorisant, sous certains climats, l'émiettement des marnes.

Enfin, on peut employer des calcaires broyés. L'action de ces amendements dépend de leur richesse en carbonate de chaux qui est très variable et aussi de leur finesse. Ajoutons qu'un nouvel élément intervient pour l'utilisation de ces calcaires: la solubilité carbonique, c'est-à-dire la proportion où ces calcaires seront solubilisés par l'eau chargée de gaz carbonique. Les travaux de M. Demolon, inspecteur des Stations agronomiques, ont montré que cette solubilité pourrait être comprise entre 12 et 96 %.

La loi n'oblige pas le vendeur à indiquer cet élément, mais l'acheteur aura intérêt à procéder à cette analyse avant tout achat important.

Ajoutons que l'emploi des calcaires broyés est à conseiller dans les terres où l'on désire modifier la réaction du sol, c'est-à-dire l'acidité, sans apporter au sol une amélioration des propriétés physiques.

Voyons, pour terminer, la question de dosages à employer: disons tout de suite qu'ils sont très variables, et que les chiffres ci-dessous ne peuvent donner que des indications relatives.

En estimant à 1.000 kilogrammes par hectare et par an les pertes de chaux subies dans le sol, il est normal d'employer par hectare, pour un chaulage valable 4 ou 5 ans: 2.000 kilos de chaux vive; 3.500 à 4.000 kilos de chaux éteinte; 5.000 kilos de calcaire pulvérisé.

12 à 15.000 kilos de marne.

Rappelons-nous qu'il ne faut jamais chauler l'année précédant un épandage de fumier, ou la plantation de pommes de terre ou un semis de sarrazin. Par contre, un chaulage précédant une avoine ou l'on sèmera une légumineuse (trèfle, luzerne, sainfoin) ou une prairie artificielle, est à recommander.

L'Angleterre a fait une énorme propagande pour le chaulage; que nos



QUELQUES PARTERRES DE DAHLIAS FORT ADMIRÉS
A L'EXPOSITION DE NANTES

Encouragement National aux familles nombreuses

Rappelons que toute famille de nationalité française, c'est-à-dire dont tous les membres: père, mère, enfants, sont nés en France ou naturalisés français, non inscrits à l'impôt général sur le revenu et comptant au moins trois enfants légitimes ou légitimés de moins de 14 ans résidant en France métropolitaine, a droit à l'Allocation d'Encouragement National à partir du 3^e de ces enfants.

La limite d'âge de 14 ans est portée à 16 quand les enfants sont mis en apprentissage (avec contrat écrit) ou continuent leurs études, ainsi que pour les enfants infirmes ou incurables non hospitalisés aux frais de l'Etat, du Département ou de la Commune.

N. B. — Le cumul de l'Allocation d'Encouragement National est autorisé avec: Les Allocations Familiales de la loi du 11 Mars 1932. Toutefois lorsque la loi sur les Allocations Familiales sera applicable aux Chefs d'Exploitations Agricoles ayant au moins 2 enfants à charge (1^{er} Janvier 1939), ceux qui voudront en bénéficier devront renoncer à l'Encouragement National.

Les majorations pour enfant accordées aux pensionnés de guerre. Les pensions d'orphelin de la loi des Assurances Sociales.

Les allocations éventuellement accordées aux pupilles de la Nation. Mais l'Allocation d'Encouragement National ne peut se cumuler avec:

Les indemnités pour charges de famille versées par l'Etat, les départements, les communes et les compagnies concessionnaires d'un Service Public.

Les bourses d'enseignement, sauf si le montant est inférieur à celui de l'Allocation.

Les secours préventifs d'abandon (enfants secourus).

Les Allocations dites d'Assistance aux Familles Nombreuses Nécessiteuses.

Les familles françaises et légitimes qui toucheraient l'Allocation aux Familles Nombreuses Nécessiteuses ont souvent intérêt à l'échanger contre l'Allocation d'Encouragement National, sauf cependant pour la Ville de Paris où le taux des Allocations d'Assistance est particulièrement élevé.

Demandez donc à votre Mairie à comparer les taux ci-dessus avec ceux de l'Allocation d'Assistance aux familles nombreuses nécessiteuses et choisissez les plus avantageux pour votre cas, en notant toutefois que seul le mobilier des familles assistées est insaisissable.

MODELE DE DEMANDE D'ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

DEPARTEMENT CANTON
de de
ARRONDISSEMENT de
de de

Je soussigné (nom et prénoms) demeurant à (ville, village, commune), rue et agissant en qualité de (indiquer la parenté par rapport aux enfants ou la qualité du demandeur à leur égard) déclare avoir à ma charge les enfants de moins de 14 ans vivants, légitimes ou légitimés (rayer la mention inutile) suivants:

1. (nom, prénoms, âge, sexe, etc.)
2. (nom, prénoms, âge, sexe, etc.)
3. (nom, prénoms, âge, sexe, etc.)

et les enfants de 14 à 16 ans suivants: (noms, prénoms, âge, sexe, etc.)

Je déclare en outre que je suis de nationalité française ainsi que les enfants susdésignés qui sont à ma charge, que je ne suis pas assujéti à l'impôt sur le revenu non plus que mon conjoint (rayer cette mention si le déclarant n'est ni le père ni la mère des enfants) ni aucun des enfants de moins de 14 ans ou de 14 à 16 ans susvisés, que je ne suis bénéficiaire d'aucune indemnité allouée pour charges de famille par l'Etat, les départements, les communes, les établissements ou services publics, ni de secours accordés en vertu de la loi du 27 Juin 1904 sur les enfants assistés, ni de ceux accordés par la loi du 14 Juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses.

J'affirme sincères et véritables les déclarations ci-dessus.

A 1933. Signature.

AVANTAGES

Quand le père et la mère sont vivants et qu'ils ont, au moins trois enfants de moins de 14 ans, ils touchent chaque année:

120 fr. pour le troisième de ces enfants;

360 fr. pour le quatrième;

540 fr. pour le cinquième et pour chacun des suivants.

Quand la mère est veuve ou abandonnée ou quand son mari est interné ou hospitalisé aux frais de l'Etat, elle touche si elle a au moins deux enfants de moins de 14 ans:

360 fr. pour le 1^{er} enfant;

960 fr. pour le 2^e et pour chacun des suivants.

Quand le père est veuf et a au moins trois enfants de moins de 14 ans, il touche:

360 francs pour le troisième enfant;

540 francs pour le quatrième et pour chacun des suivants.

Quand les enfants sont orphelins de père et de mère et âgés de moins de 14 ans, les parents qui en ont effectivement la charge touchent:

360 fr. pour le premier enfant;

960 fr. pour le deuxième et pour chacun des suivants.

FORMALITES

Recopiez la formule ci-dessous sur une feuille blanche et remettez-la à votre mairie après l'avoir remplie. Joignez les pièces suivantes, qui doivent vous être délivrées gratuitement sur papier libre:

1. Bulletin de mariage des parents;
2. Bulletin de naissance des enfants;
3. Certificat de vie des enfants;
4. Certificat du percepteur constatant la non-imposition au rôle de l'impôt sur le revenu.

Eventuellement:
a) Le contrat d'apprentissage, le certificat de fréquentation scolaire ou le certificat médical pour les enfants de 14 à 16 ans;

b) Le certificat de décès, d'absence ou de disparition d'un descendent, etc...

Indiquez si vous préférez être payés par mois, par trimestre ou par semestre.

RECOURS

En cas de refus non motivé, adressez une réclamation au Préfet du département.

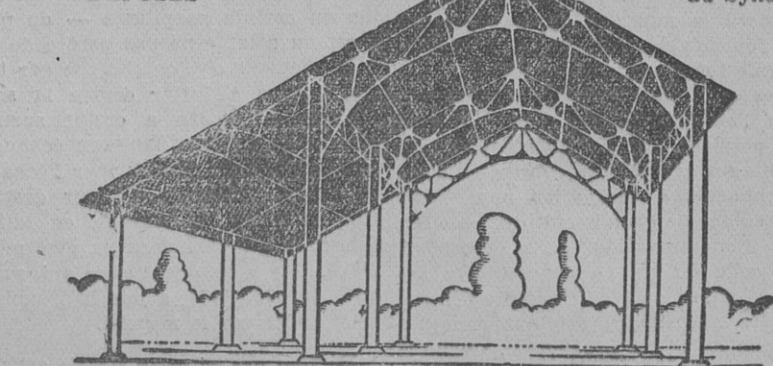
RECOMMANDATION IMPORTANTE

Les allocations d'Encouragement National étant dues à partir du 1^{er} du mois qui suit le jour de la demande, ne pas manquer de réclamer à la Mairie un récépissé daté du jour de cette demande.

HANGARS AGRICOLES TOUT ACIER

NOUVEAUX MODELES DEPOSES

Consultez-nous au Syndicat



Entrées de fermes cintrées, grande capacité d'engrangement. - Poteaux en fer plein, indéformables. - Nombreux modèles, toutes dimensions, aux meilleurs prix. - Des centaines de références dans la région. Trilles, portails, clôtures. Nous consulter.

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, ferrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix:

Débit Largeur Prix
8 à 12 hectolitres 0^m65 400
12 à 16 — 0^m70 435
20 à 25 — 0^m82 500
25 à 30 — 0^m86 540
30 à 35 — 0^m90 575
35 à 40 — 1^m 620
40 à 45 — 1^m10 655

Remise à nos adhérents et port déduit sur facture.

LA VILLETTE

Lundi 19 Septembre 1938 Jeudi 22 Septembre 1938

COURS OFFICIELS

Viande nette	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext. (1)
Bœufs	9.80	8.60	7.50	10.30
Vaches	9.80	8.60	7.50	10.30
Taureaux	7.90	7.40	6.90	8.90
Veaux	14.80	13.20	11.50	15.50
Moutons	16.80	13.70	11.00	18.90
Porcs	13.85	12.85	10.00	14.25
Erbis	de 7.50 à 11.00.			

Poids vifs

Essèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	ext.(1)
Bœufs	5.88	4.73	3.75	6.38
Vaches	5.80	4.50	3.40	6.97
Taureaux ...	4.75	4.07	3.45	5.33
Veaux	8.75	7.52	6.33	9.50
Moutons	8.40	6.43	4.85	9.00
Porcs	9.70	9.00	7.00	10.00
Brebis	de	3.22 à	4.95	

(1) Cours officiels.

COURS OFFICIELS

Viande nette	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext. (1)
Bœufs	9.80	8.60	7.50	10.30
Vaches	9.80	8.60	7.50	10.30
Taureaux	7.90	7.40	6.90	8.90
Veaux	14.80	13.20	11.50	15.50
Moutons	16.80	13.70	11.00	18.90
Porcs	13.85	12.85	10.00	14.25
Erbis	de 7.50 à 11.00.			

Poids vifs	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext. (1)
Bœufs	5.88	4.73	3.75	6.38
Vaches	5.80	4.50	3.40	6.27
Taureaux	4.75	4.07	3.45	5.33
Veaux	8.75	7.52	6.33	9.50
Moutons	8.40	6.43	4.85	9.00
Porcs	9.70	9.00	7.00	10.00
Erbis	de 3.22 à 4.95			

(1) Cours officiels.

Gros bovins

Arrivages : 2586 bœufs, 1751 vaches, 841 taureaux ; réserves vivantes 905 ; introductions directes 340 ; renvoi 20 bœufs, 20 vaches.
Cours à la livre viande nette :
Bœufs. — Blancs, Charollais, extra 1.70 à 5.10 ; première qualité 4.60 à 4.90 ; gros 4.50 à 4.80 ; gris de l'ouest, extra 4.40 à 4.80 ; bons 4.10 à 4.30 ; ordinaires 3.70 à 4.10 ; Bretons : jeunes, extra 4.40 à 4.80 ; bons 4.10 à 4.30 ; ordinaires 3.80 à 4.20 ; bœufs grossiers 3.30 à 3.60.
GENÈSSES. — Extra, blancs 5 à 8.70 ; rouges 4.70 à 5.50 ; gris 4.40 à 5.20 ; ordinaires 4.10 à 4.50.
YACHES. — Jeune de première qualité 4.50 à 4.90 ; bonne 3.70 à 4.20 ; vieilles 2.90 à 3.60 ; viande à saucisson 1.40 à 2.70.
TAUREAUX. — Bretons, 4.10 à 4.80 ; jeunes taureaux 3.90 à 4.30 ; grossiers 3.20 à 3.80.
Veaux
Arrivages : 1630 ; réserve 960 ; introduction directe 3163 ; renvoi 150.
VEAUX. — Tourangeaux, extra 6.40 à 6.90 ; ordinaires 5.90 à 6.40 ; manœuvres extra, Boumoy 5.90 à 6.30 ; autres bons 5.20 à 6.20 ; ordinaires 5.50 à 6 ; Angevins 5.70 à 6.10 ; Bretons 5.70 à 6.30 ; veaux de service 5.30 à 6.20 ; brouillards 3.50 à 4.10 ; petit veaux, 2.30 à 3.30 ; extra 6.80 à 8.
MOUTONS.
Arrivages : 12855 ; réserves vivantes 2195 ; introductions directes 2040 ; renvoi 150.
AGNEAUX. — Laitons, extra Loiret 8.50 à 9 ; croisés 8.20 à 8.90 ; dishleys 8.40 à 9 ; Bretons 7.40 à 8.40 ; Vendéens 7.50 à 8.
MOUTONS. — Poitou 6.40 à 7.20 ; dishleys 6.70 à 7.40 ; maraichins 6.50 à 6.70.
PREBIS. — Poitou 5 à 5.40 ; dishleys 5.10 à 5.70 ; vieilles brebis 3.50 à 3.90.
Porcs
Arrivages : 1021 ; réserves vivantes 913 ; introductions directes 3163 ; renvoi néant.
PORCS. — Maigres, extra 9.90 à 10 ; bons maigres 9.70 à 9.90 ; cochons gras 9.20 à 9.70 ; gros gras 8.80 à 9.10 ; petits 8.80 à 9.20 ; fond de parquet 8.90 à 9.10 ; porcs Craonnais 9.90 à 10 ; Vendéens 9.70 à 10.
COCHES. — 7.20 à 7.80.
Arrivages de la région à la Villette
Côtés-du-Nord : 40 vœux ; 70 porcs.
Deux-Sèvres : 25 bœufs ; 20 vaches ; 10 taureaux ; 30 porcs.
Ille-et-Vilaine : 40 bœufs ; 40 vaches ; 5 taureaux ; 90 vœux ; 160 porcs.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE POUR FUMURES ÉQUILIBRÉES

LE COIN DES ABEILLES

Les Concours de Ruchers en 1938

Le 9 juillet 1938 avait lieu au sud de la Loire, le concours de Ruchers, organisé par la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.

La Commission nommée à cet effet se composait de MM. Faivre, rédacteur en chef du Bulletin des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ; Jagueneau, remplaçant M. Chagrin, le directeur des Services agricoles de la Loire-Inférieure ; Vialatte, trésorier honoraire de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure ; Etienne Giraud, président ; Louis Chevrier, secrétaire ; M. Bouthillon, rédacteur en chef de « La Semaine » empêché au dernier moment s'était fait excuser.

La Commission a visité successivement les ruchers de MM. Briand Joseph, à Arthon-en-Retz ; Royer Louis, à la Charoillière-en-Paul ; Proust Donatien, au Plessis-Brézet, en Monnières ; Garton Alfred, au Buisson, Le Landreau, et Vallet-Gérard, au Grand Bois, Le Landreau ; soit 53 Ruchers en tout.

Faisant un croc-à-croix, la Commission est allée voir le beau rucher de M. Bossis, à Beauvoir-sur-Mer, en Vendée. La Commission a constaté que les ruchers du sud de la Loire sont moins nombreux que dans le nord du département. Cela vient de ce que dans cette partie méridionale on cultive surtout la vigne et très peu de blé noir comme dans le nord. Des apiculteurs ont tourné la difficulté en transportant leurs ruches, après la récolte du printemps, soit dans le nord pour la miellée, soit le sarrasin, soit en Vendée pour qu'ils puissent continuer à butiner sur les prairies artificielles : trèfle, sainfoin, luzerne.

D'autre part, la Commission a remarqué le peu de récolte en miel. Cela est dû à l'extrême sécheresse que nous subissons depuis le mois de janvier. Pas de fleurs, pas de miel. La même constatation a été faite en Vendée où l'on commençait à faucher la luzerne avant sa floraison, pour nourrir les animaux qui ne trouvaient rien à paître dans le marais.

RÉSULTAT DU CONCOURS

1^{er} prix : Proust Donatien, à Monnières ; 2^e prix : Vallet-Gérard, au Landreau, ex-æquo ; Briand Joseph, à Arthon ; 3^e prix : Garton Alfred, au Landreau, ex-æquo ; Royer Louis, à la Charoillière, Pauls.

Les récompenses seront distribuées à la prochaine Assemblée générale avec celles qui seront attribuées à l'Exposition apicole d'automne.

Louis CHEVRIER,

Secrétaire de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.

La Vie Syndicale

BLAIN

Dimanche 2 Octobre, à 9 h. 30 du matin, salle de l'Hôtel de la Gerbe de Blé, à Blain, assemblée générale des membres du Syndicat des Agriculteurs.

M. Faivre prendra la parole. Questions d'actualité importantes. Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Les Taxes du Marché de la Villette et des Abattoirs Parisiens et les entrées directes

Un arrêté du 19 août, pris à la suite d'une délibération du Conseil municipal de Paris en date du 12 juillet, a relevé de nouveau, à partir du 22 août dernier, les taxes de certaines taxes relatives au marché de la Villette et aux abattoirs parisiens.

La taxe de lavage des tripes, en liaison avec la majoration des frais de distribution de l'eau, a été portée à 1 fr. 20 par tête pour les bœufs, vaches et taureaux, à 55 centimes pour les porcs, 25 centimes pour les veaux et 15 centimes pour les moutons.

En outre, le droit de séjour des animaux au marché de la Villette a été relevé d'environ 10 % :

— De 2 fr. à 2 fr. 20 par tête pour le gros bétail ;

— De 60 à 65 centimes pour les veaux ;

— De 25 à 30 centimes pour les moutons.

Si ces nouvelles majorations n'apparaissent pas considérables en valeur relative, elles dénotent toutefois une tendance persistante, maintes fois soulignée, à aggraver indéfiniment la marge entre les prix à la production et à la consommation. En outre, elles s'ajoutent aux précédentes augmentations des taxes et en particulier à celle de l'octroi, réalisée il y a un an, à Paris, ainsi qu'aux majorations des tarifs de transport et des divers frais intermédiaires intervenus au cours des deux dernières années au détriment du producteur.

On voudrait voir enfin mettre un terme à cette politique anti-économique.

Pour les prochains ensemencements, c'est que vous utiliserez, car sans faire de dépense plus élevée à l'ha,

c'est avec : que vous obtiendrez les rendements les plus productifs en qualité et quantité.

En vente Synd. Agricoles et Négociants en engrais.

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Le Bois

Prévisions pour les prochaines ventes...

Les premières ventes ne sont pas encore commencées, au moment où nous mettons sous presse. Nous ne pouvons donc pas encore donner leur tendance, mais nous pouvons indiquer nos prévisions, confirmées d'ailleurs en diverses régions à bonnes sources.

D'une manière générale, on s'attendait seulement cette année à un maintien pur et simple des cotations de l'année dernière ; on croit dans le commerce, du fait de la hausse massive des salaires et des frais interposés, que si ce maintien était acquis, il constituerait lui-même pour le commerce un prix de revient plus élevé déjà que pour 1937.

Le chêne, dit-on, dans les belles qualités, devrait subir un léger décalage en baisse sur 1937 ; par contre, les cours des seconds choix (qualité traverse-charpente) se maintiendraient et même se relèveraient un peu.

Le hêtre, très peu demandé depuis quelques mois, subira, affirme-t-on, une sérieuse baisse sur l'année précédente ; on parle de 30 % en moins au minimum. Mais ce marché était très variable, on pense que les cours ne s'en tiendront pas là. On ne peut ici que conseiller aux vendeurs, si le fait se confirme, d'attendre de meilleurs jours pour cette essence.

Les résineux devront maintenir leurs prix pour les petits bois (mines, poteaux) et au contraire fléchir aux qualités sciage. Une baisse est envisagée, notamment aux pins qui sont assez peu demandés. On parle de 20 à 30 % (?)

Si le peuplier maintient ses cours aux qualités sciage, on s'attend à ce que les qualités « emballage » (bois nouveaux ou faibles) soient très peu prisées. L'« Italien », notamment, se vendra difficilement et à très bas prix.

Le frêne se vendra et maintiendra sa hausse, possiblement avec un peu de hausse.

Les taillis se vendront mieux ; les bois de feu augmenteront quelque peu ainsi que le charbon de bois. Dans l'Ouest, de grosses quantités de ces bois sont actuellement déjà recherchées (grosbois « mines ») ; fait bizarre, il n'en est pas de même dans l'Est, cependant desservi par canaux.

Ce ne sont là que des prévisions ; on voudra bien ne les considérer que comme telles ; nous indiquerons dans un prochain numéro si elles se trouvent ou non confirmées par les faits.

Pierre CHAUDÉ.

LA SITUATION FOURRAGÈRE

Voici, d'après le Bulletin de l'A.G.P.V., quelques informations sur la situation fourragère :

Région Ouest (Bretagne, Marais, Maine, Anjou)

L'amélioration apportée par les pluies est variable. Celles-ci ont été souvent trop tardives pour l'herbe, et dans l'ensemble, insuffisantes.

Le foin manque : on n'a guère que 30 à 50 % des besoins normaux. En revanche, il est de très bonne qualité et nourissant, bien que les pluies aient parfois gêné la rentrée, en Bretagne surtout.

La paille est en quantité moyenne. Il a été fait en abondance des betteraves, choux fourragers, choux-raves, navets, colzas, moutardes, navettes, mais, qui combleront en grande partie le manque de foin.

La situation sera difficile cet hiver pour ceux qui n'ont que des herbes. On espère s'en tirer pour l'entretien des animaux l'hiver si celui-ci n'est pas trop hâtif ni trop rigoureux, mais il y aura des difficultés pour l'engraissement, dans le Choletais notamment. Il faudra des aliments concentrés et on utilisera autant que possible le blé, le tourteau restant trop cher.

Limousin et Régions avoisinantes.

Les pluies récentes ont bien amélioré la situation, permettant, en général, des regains abondants, des deuxième, troisième et quatrième coupes de luzernes, de trèfles.

Les récoltes de maïs-fourrage et de plantes sarclées sont importantes et suppléeront le plus souvent au déficit de foin (un tiers environ) si les animaux peuvent être laissés à l'herbe assez tard.

Les pailles sont assez abondantes. Avec les bonnes récoltes d'orges et d'avoines, on espère, en évitant le gaspillage, pouvoir passer l'hiver sans encombre, avec l'aide également du blé dénaturé.

Autres régions.

On trouve dans les autres régions, des caractéristiques analogues à celles que nous venons de signaler.

Toutefois, dans le Sud-Ouest particulièrement, les dégâts de la sécheresse paraissent avoir été très considérables et insuffisamment compensés par la suite, d'où inquiétude au sujet de la liquidation possible d'animaux à l'entrée de l'hiver, éventuellement, en général, n'est pas trop redoutée ailleurs.

Conclusion.

En résumé, il semble que d'une façon générale l'été ait atténué ou fait

disparaître, selon les régions, la plupart des craintes qu'on pouvait avoir au printemps quant à l'alimentation du bétail.

Le foin, sans aucun doute, est en déficit partout, en dépit de regains souvent inespérés. En revanche, il est de qualité excellente, voire exceptionnelle.

Grâce aux pluies survenues au cours des mois d'été, les herbages ont en général reverdi et permis de nourrir les animaux à peu près normalement.

En outre, selon les régions, on a pu faire des fourrages verts et toutes sortes de plantes sarclées qui, avec les pailles le plus souvent supérieures à ce qu'on attendait, permettront de remédier souvent au manque de foin.

Enfin, les céréales secondaires donnent en définitive des récoltes bien meilleures qu'on ne le pensait, et le blé dénaturé sera un complément utile préféré le plus souvent aux tourteaux trop onéreux malgré leur tendance récente à la baisse ou aux produits massés dont les prix de transport justement sont trop souvent prohibitifs.

Il reste cependant quelques inquiétudes dans les régions où les circonstances atmosphériques n'ont pas permis de réparer les dégâts de l'hiver et du printemps.

Jusqu'ici, on ne considère pas en général qu'il y ait eu beaucoup d'abattages prématurés, sauf pour les veaux sacrifiés certainement en plus grand nombre que d'habitude. De même, la fièvre aphteuse a décalé un certain nombre d'animaux envoyés à l'abattoir en avance ou en retard, en état insuffisant.

L'état médiocre du bétail est d'ailleurs signalé d'une façon générale, tant par suite de la nourriture peu abondante que de la fièvre aphteuse.

On ne croit pas, en général, à une hausse très prochaine, mais on la prévoit le plus souvent pour le début de 1939.

Quand arrive septembre on voit certaines plantations de choux qui périclitent. Les feuilles jusque-là normalement développées commencent à se faner, elles dépérissent et disparaissent, le choux brime, dit-on dans notre contrée, et l'on donne diverses explications à ce phénomène.

Les uns accusent le sol, le plus grand nombre la fumure. Un engrais particulièrement est at-

taqué et à tort, le superphosphate. On dit souvent que cet engrais fait brimer, c'est faux ; le choux est une crucifère, donc avide de soufre, et le super lui en apporte une quantité appréciable en plus de son Acide phosphorique. Il a une action rapide, correspondant au développement rapide du choux. Ce n'est pas lui le responsable.

La véritable cause de la Brime est un déséquilibre dans la nutrition de la plante. La meilleure en est que, lorsque l'on complète la fumure phosphatée par une bonne dose de chlorure de potassium ou de sylvinite, la maladie disparaît. Le choux continue à pousser, son feuillage s'étend, prend une couleur d'un beau vert, et les nouvelles feuilles croissent en son centre.

La Brime est donc une maladie venant du déséquilibre de la fumure ; elle est efficacement combattue par un bon apport de Potasse.

Considérez vos choux brimés, rappelez-vous votre fumure, et prenez une bonne résolution pour votre prochaine culture.

R. de DREUZY.

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès maintenant les quantités de PHOSAMO qui vous seront nécessaires (à raison de 3 à 500 kgs à l'ha)

Retenez dès

raient-ils pas le bon fonction-
nement ?

Il semble que ce serait la solution
la plus pratique pour les bateliers et
le prix le moins cher pour remplacer
l'hippomobile dans des cas parfois
aussi urgents que s'est manifesté le
dernier conflit.

Et le patron du « Saint-Paul » nous
a quittés en nous déclarant, en toute
franchise, qu'il allait pouvoir conti-
nuer son trafic désormais avec son
bateau chargé de pommes pour les
cideries de Redon.

Les autres bateliers peuvent donc
être rassurés maintenant, puisqu'ils
ont pu transporter toutes les
pommes à cidre, comme ils avaient
l'habitude de le faire, surtout qu'il y
en a cette année en surabondance.

Nous ne reviendrons pas ici sur ce
sujet alors si angoissant, puisque nous
ne pouvons que nous retrancher der-
rière la coté légale de l'étage +2,52,
d'autant plus que l'arrêté préfectoral
d'Ille-et-Vilaine n'autorise pas les ma-
miniers à dépasser un tirant d'eau de
plus de 1 m. 15, quand ils ont la pré-
tention de circuler en jaugeant 1 m. 40
et même 1 m. 50 !

Telles sont pour nous, encore une
fois, les réserves qui s'imposent.

La légalité devrait donc être la même
pour tous, puisque MM. les entre-
preneurs de Rennes se plaignent qu'ils
sont obligés de naviguer à 1 m. 15 et
que c'est là, pour eux, une concurrence
déloyale, les dits marins pouvant
aussi charger leurs gabares à un plus
fort tonnage et réduire d'autant leur
prix de revient.

Pour terminer, nous citerons un ar-
ticle fort intéressant de L'Ouest-Éclair
du 1^{er} Mai 1931, intitulé :

« Toujours les marais de Redon »

« Six mois d'inondation par an ou
la misère des terres réputées des plus
riches ».

Dans ce numéro on peut y voir l'in-
tervention de M. Pezet, l'actif vicé-
président du Morbihan, qui a donné de longues
et très documentées consultations fort
intéressantes sur ce sujet primordial.

Puis l'historique qui en est faite où
l'on se demande comment de si gran-
des surfaces restent incultes et pour-
quoi les hommes ne tentent pas de les
assécher en les assainissant.

On y parle, aussi, de la fondation de
Redon, des Moines de ce temps.

Moins qui dirigeant en fait ce coin
de Bretagne jusqu'à la révolution et
dont l'un d'eux se spécialisa dans
la question.

Et ce Moine appelé « Moine va-
nois » faisait manœuvrer quantité de
douveaux d'irrigations et de vannes.

Suivent, ensuite, maintes réflexions
plus justes les unes que les autres, où
l'un des premiers, M. du Dresnay,
Maire de Fougères, constituait le syn-
dicat des marais et l'article termine ain-
si, sur le barrage de Redon :

« Espérons que notre génération
verra se réaliser ces deux œuvres qui
redonneraient la vie agricole à plu-
sieurs milliers d'hectares de terrain et
apporteraient la prospérité à une région
qui se meurt. »

C'est pour cette raison que nous
nous devons de poursuivre l'œuvre qui
a déjà été entreprise pour ces ter-
rains d'alluvions, qui nous redonne-
rions, dans le pays, tant de richesses.

Conclusion. — Il résulte de l'exposé
que nous, propriétaires et cultivateurs,
avons rédigé en tout impartialité, que
le barrage insubmersible de Redon
peut parfaitement, nous estimons, à
l'heure actuelle, donner satisfaction
aussi bien aux marins qu'à nous-mêmes
avec la bonne volonté qui s'impose
d'un côté comme de l'autre, surtout
une fois que la drague des Ponts et
Chaussées aura rétabli l'équilibre
dans la rivière de Vilaine.

En attendant, groupons tous nos
efforts pour que les nouveaux travaux
envisagés soient mis à exécution dès
que les fonds nécessaires auront été
obtenus pour réaliser l'avant projet
qui est actuellement au Ministère des
Travaux Publics.

Un groupe de propriétaires
et cultivateurs
des marais de Redon.

Achetez

vos Machines Agricoles

au Syndicat

CONSULTEZ NOUS

La radiodiffusion Offres et Demandes Agricole

Dimanche 25 septembre

De 9 h. 07 à 9 h. 22. — Paris-P.T.T.
relayé par Limoges, Marseille, Rennes
et Strasbourg : « La culture des porte-
graines de betteraves », par M. Por-
sot.

De 9 h. 15 à 9 h. 30. — Tour Eiffel
relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulou-
se : « La demi-heure agricole, revue
des cours, informations, Les conditions
nouvelles des métayers », par M. de
Félice, avocat à la Cour d'appel de Pa-
ris ; « Les danses de métiers », cause-
rie folklorique par Mlle Marcel Dubois,
chanteur par Mlle Françoise Mournaud.

De 11 h. 15 à 11 h. 45. — Tour Eiffel
relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulou-
se : « La demi-heure agricole, revue
des cours, informations, Les conditions
nouvelles des métayers », par M. de
Félice, avocat à la Cour d'appel de Pa-
ris ; « Les danses de métiers », cause-
rie folklorique par Mlle Marcel Dubois,
chanteur par Mlle Françoise Mournaud.

De 14 h. 14 à 14 h. 30. — Limoges, Mar-
seille, Rennes et Strasbourg : « La ré-
tention de la demi-heure agricole »,
et même 1 m. 50 !

Telles sont pour nous, encore une
fois, les réserves qui s'imposent.

La légalité devrait donc être la même
pour tous, puisque MM. les entre-
preneurs de Rennes se plaignent qu'ils
sont obligés de naviguer à 1 m. 15 et
que c'est là, pour eux, une concurrence
déloyale, les dits marins pouvant
aussi charger leurs gabares à un plus
fort tonnage et réduire d'autant leur
prix de revient.

Pour terminer, nous citerons un ar-
ticle fort intéressant de L'Ouest-Éclair
du 1^{er} Mai 1931, intitulé :

« Toujours les marais de Redon »

« Six mois d'inondation par an ou
la misère des terres réputées des plus
riches ».

Dans ce numéro on peut y voir l'in-
tervention de M. Pezet, l'actif vicé-
président du Morbihan, qui a donné de longues
et très documentées consultations fort
intéressantes sur ce sujet primordial.

Puis l'historique qui en est faite où
l'on se demande comment de si gran-
des surfaces restent incultes et pour-
quoi les hommes ne tentent pas de les
assécher en les assainissant.

On y parle, aussi, de la fondation de
Redon, des Moines de ce temps.

Moins qui dirigeant en fait ce coin
de Bretagne jusqu'à la révolution et
dont l'un d'eux se spécialisa dans
la question.

Et ce Moine appelé « Moine va-
nois » faisait manœuvrer quantité de
douveaux d'irrigations et de vannes.

Suivent, ensuite, maintes réflexions
plus justes les unes que les autres, où
l'un des premiers, M. du Dresnay,
Maire de Fougères, constituait le syn-
dicat des marais et l'article termine ain-
si, sur le barrage de Redon :

« Espérons que notre génération
verra se réaliser ces deux œuvres qui
redonneraient la vie agricole à plu-
sieurs milliers d'hectares de terrain et
apporteraient la prospérité à une région
qui se meurt. »

C'est pour cette raison que nous
nous devons de poursuivre l'œuvre qui
a déjà été entreprise pour ces ter-
rains d'alluvions, qui nous redonne-
rions, dans le pays, tant de richesses.

Conclusion. — Il résulte de l'exposé
que nous, propriétaires et cultivateurs,
avons rédigé en tout impartialité, que
le barrage insubmersible de Redon
peut parfaitement, nous estimons, à
l'heure actuelle, donner satisfaction
aussi bien aux marins qu'à nous-mêmes
avec la bonne volonté qui s'impose
d'un côté comme de l'autre, surtout
une fois que la drague des Ponts et
Chaussées aura rétabli l'équilibre
dans la rivière de Vilaine.

En attendant, groupons tous nos
efforts pour que les nouveaux travaux
envisagés soient mis à exécution dès
que les fonds nécessaires auront été
obtenus pour réaliser l'avant projet
qui est actuellement au Ministère des
Travaux Publics.

Un groupe de propriétaires
et cultivateurs
des marais de Redon.

Achetez

vos Machines Agricoles

au Syndicat

CONSULTEZ NOUS

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF
Pour une seule insertion : 6 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

N° 111. — A LOUER pour cause
santé, pour la Toussaint prochaine,
beau vignoble de 8 ha, à moitié fruit,
avec terres labourables et prairies, le
tout d'un seul tenant. Facilités d'ar-
rangements ou très bon vigneron, tra-
vail à forfait. S'adresser au Syndicat.

N° 112. — A LOUER de suite pour
la Toussaint 1939, ferme de 7 ha en-
viron, bon état, prés, terres, vignes,
pommes, etc., commune de Sautron.
S'adresser au Syndicat.

N° 113. — A VENDRE très bonne
occasion, une écremeuse « Finnoise »,
débit 75 litres, état neuf, deux filtres
à lait. S'adresser au Syndicat.

N° 114. — A LOUER pour Avril
1939, ferme de 32 ha, terres et un peu
de vignes, commune de Legé. S'adres-
ser au Syndicat.

N° 235. — ON DEMANDE jeune
homme de 16 à 18 ans pour culture
maraîchère. S'adresser au Syndicat.

N° 236. — ON DEMANDE pour
Nantes, jeune fille bonne à tout faire,
même débutante. S'adresser au Syn-
dicat.

N° 237. — SUIS ACHETEUR com-
pantant propriété rapport - agrément.
Ecrire à M. Patrice Jordan, Saint-Sé-
bastien-sur-Loire (Loire-Inf.).

DEMANDES

N° 235. — ON DEMANDE jeune
homme de 16 à 18 ans pour culture
maraîchère. S'adresser au Syndicat.

N° 236. — ON DEMANDE pour
Nantes, jeune fille bonne à tout faire,
même débutante. S'adresser au Syn-
dicat.

N° 237. — SUIS ACHETEUR com-
pantant propriété rapport - agrément.
Ecrire à M. Patrice Jordan, Saint-Sé-
bastien-sur-Loire (Loire-Inf.).

DEMANDES

N° 235. — ON DEMANDE jeune
homme de 16 à 18 ans pour culture
maraîchère. S'adresser au Syndicat.

N° 236. — ON DEMANDE pour
Nantes, jeune fille bonne à tout faire,
même débutante. S'adresser au Syn-
dicat.

N° 237. — SUIS ACHETEUR com-
pantant propriété rapport - agrément.
Ecrire à M. Patrice Jordan, Saint-Sé-
bastien-sur-Loire (Loire-Inf.).

DEMANDES

N° 235. — ON DEMANDE jeune
homme de 16 à 18 ans pour culture
maraîchère. S'adresser au Syndicat.

N° 236. — ON DEMANDE pour
Nantes, jeune fille bonne à tout faire,
même débutante. S'adresser au Syn-
dicat.

N° 237. — SUIS ACHETEUR com-
pantant propriété rapport - agrément.
Ecrire à M. Patrice Jordan, Saint-Sé-
bastien-sur-Loire (Loire-Inf.).

DEMANDES

N° 235. — ON DEMANDE jeune
homme de 16 à 18 ans pour culture
maraîchère. S'adresser au Syndicat.

N° 236. — ON DEMANDE pour
Nantes, jeune fille bonne à tout faire,
même débutante. S'adresser au Syn-
dicat.

N° 237. — SUIS ACHETEUR com-
pantant propriété rapport - agrément.
Ecrire à M. Patrice Jordan, Saint-Sé-
bastien-sur-Loire (Loire-Inf.).

DEMANDES

N° 235. — ON DEMANDE jeune
homme de 16 à 18 ans pour culture
maraîchère. S'adresser au Syndicat.

N° 236. — ON DEMANDE pour
Nantes, jeune fille bonne à tout faire,
même débutante. S'adresser au Syn-
dicat.

N° 237. — SUIS ACHETEUR com-
pantant propriété rapport - agrément.
Ecrire à M. Patrice Jordan, Saint-Sé-
bastien-sur-Loire (Loire-Inf.).

DEMANDES

N° 235. — ON DEMANDE jeune
homme de 16 à 18 ans pour culture
maraîchère. S'adresser au Syndicat.

N° 236. — ON DEMANDE pour
Nantes, jeune fille bonne à tout faire,
même débutante. S'adresser au Syn-
dicat.

N° 237. — SUIS ACHETEUR com-
pantant propriété rapport - agrément.
Ecrire à M. Patrice Jordan, Saint-Sé-
bastien-sur-Loire (Loire-Inf.).

DEMANDES

N° 235. — ON DEMANDE jeune
homme de 16 à 18 ans pour culture
maraîchère. S'adresser au Syndicat.

N° 236. — ON DEMANDE pour
Nantes, jeune fille bonne à tout faire,
même débutante. S'adresser au Syn-
dicat.

N° 237. — SUIS ACHETEUR com-
pantant propriété rapport - agrément.
Ecrire à M. Patrice Jordan, Saint-Sé-
bastien-sur-Loire (Loire-Inf.).

DEMANDES

N° 235. — ON DEMANDE jeune
homme de 16 à 18 ans pour culture
maraîchère. S'adresser au Syndicat.

N° 236. — ON DEMANDE pour
Nantes, jeune fille bonne à tout faire,
même débutante. S'adresser au Syn-
dicat.

N° 237. — SUIS ACHETEUR com-
pantant propriété rapport - agrément.
Ecrire à M. Patrice Jordan, Saint-Sé-
bastien-sur-Loire (Loire-Inf.).

4 radis, les douze 5; salsifis, le paquet
2; scorsonères, le paquet 2; tomates, le
kilo 0.50.

Fraises, le kilo 15; noix, le kilo 7; pé-
ches, le kilo 1; pommes, le kilo 2; rai-
sins, le kilo 4.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 21 septembre. — Les 100 kilos
en vrac, départ : Hémus : Loiret 95
à 98; Paris 105; Jule : Bretagne 75
à 80; Mayette : Bretagne 65 à 70;
Duchesse : Bretagne 60; Sauscisse
rouge : Bretagne, tout venant 55;
Early : Sarthe, Touraine, Poitou, 50;
Idéal : nord 38; beaumont : Sarthe 38;
Eerstelingen : Paris 40 à 42; nord 41
à 42; Oise, Somme, Aisne 42; Sarthe
44 à 50; Maine-et-Loire 50; Loiret 42
à 45; Ronde jaune : Bretagne 38 à 40;
Sarthe 40; Alsace 38; Rosa :
Marne 85; Sarthe 83; Loiret 80;
Morbihan 73; Côtes-du-Nord 74 à 75.

CAROTTES

Les 100 kilos départ : Auxonne 32
à 34; Poitou 40; Meaux 50.

NAVETS

Les 100 kilos logé, départ : Auxonne
95; Saint-Brieuc 120 à 125; Roscoff
100 à 105; Poitou 125 à 130; Alsace
90; La Fère ou Verberie 135; Char-
leval 80 à 85; Aubagne 60 à 65.

OIGNONS

Les 100 kilos logé, départ : Auxonne
95; Saint-Brieuc 120 à 125; Roscoff
100 à 105; Poitou 125 à 130; Alsace
90; La Fère ou Verberie 135; Char-
leval 80 à 85; Aubagne 60 à 65.

Légumes Secs

Les 100 kilos logés départ : flageo-
lets Nord 410 sur octobre; lingots
Nord, pas de cours; lingots Vendée
432; pas de cours sur octobre;
lingots Landes 375; chevriers Arpajon
Dourdan, Gâtinais extra 410; chevriers
nature 440 à 360; plats Midi gros, oc-
tobre 350; extra 360.

Graines Fourragères

Les 100 kilos logés départ : trèfle
violet Nord 860 à 870; Centre 850 à
870; trèfle blanc 2300; trèfle hybride
1200; trèfle jaune 650; luzerne Pro-
vence décussée 1250 à 1270; luzerne
de pays 1200 à 1250; minette décor-
née 650; en cosse 310 à 325; ves-
ces d'hiver 425; sainfoin double 560
à 270; lotier 790; ray-grass Italie de
Mayenne 350; ray-grass anglais 450
ports.

HALLES CENTRALES

Paris, 21 septembre.
BEURRES. — En moites centrifuge-
sées. — Des Laiteries Coopératives In-
dustrielles, le kilo : Normandie 20 à
24.50 (20); Charente, Poitou, Touraine
21 à 25.50 (23.50).

Malaxés : Normandie 15 à 22.50
(21.50); Bretagne 18 à 22 (20.50).
Autres provenances : 15.50, 21, 20.
En demi-kilo : non salé 19.50, 20.50,
20; salé 20.

Arrivages : 2.623 colis, 29.000 kilos.
Resserve : 1.552 mottes.
Marché peu actif. Il a été vendu 2.853
mottes. Seuls, les malaxés ont flechi.
Les normands de 0.20, les bretons de
0.20 à 0.50 au kilo. La resserre a di-
minué de 224 mottes.

CEURES. — Cours stables. Picardie
et Normandie 650 à 780; Bretagne 550
à 700; Poitou, Touraine, Centre 650 à
750.

Arrivages : 1.047 colis, 52.400 kilos.
Resserve : 2.717 colis.
VOLAILLES. — Morts (prix moy.).
le kilo : Poulet Nantais 15.50, Gâtinais
17, Bresse 19; poule 15.50.

Poulets vivants : le kilo, 14.50; poules
et coqs vivants 13.
Lapins morts, Gâtinais 10.25; au-
tres catégories 9.75.

Arrivages : 51.000 kilos.
Resserve : de la veille, 3.000 kilos.
VIANDES. — Le kilo :
Bœuf : Quartier derrière 9.50; de-
vant 5.50; aloyau 16.50; train 11; glo-
11.50; cuisse 9.50; paleron 7.50; ba-
vette 7.50; plat de côtes 6; collier 6.50;
pié 6.

Veau : Entier 13.50; cuisseau 13.50;
basse 11.50.
Mouton : Agneau de lait 16.50; entier
13; gigot 18; milieu 29; épaule 14.50;
poitrine 8.50.

Porc : Demi 14; longe 17.50; filet 19;
rein 15.50; jambon 16.50; poitrine 14;
lard 12.

LEGUMES. — Artichauts, le cent,
Paris 35 à 135 (80); bretons, le colis, 35
à 50 (45); carottes de Meaux 70 à 90
(80); céleri branches, la botte, 2 à 4
(3.50); champignons de couche 500 à
700 (620); chichoues Nantes, le cent, 40
à 80 (60); choux, le cent, 50 à 120 (60);
Bruxelles 300 à 350 (325); choux-fleurs,
le cent, Bretagne 180 à 240 (220); épi-
nards 100 à 170 (130); escaroles Nan-
tes, le cent, 50 à 75 (65); haricots verts
de Bretagne 250 à 300 (270), Paris 150
à 450 (300); flageolets secs 420 à 460
(450); laitues Nantes 110 à 140 (120);
navets communs 60 à 100 (80); mâche
350 à 400 (380); oignons secs 110 à 200
(170); oseille 50 à 150 (100); persil 80
à 120 (100); poireaux, les 100 bottes,
communs 15 000 (175), de Montesson
250 à 350 (300); pommes de terre Hol-
lande 120 à 180 (140), saucisse rouge

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP-DE-MARS

Nantes, le 21 septembre 1938.
Artichauts, les douze 12; subergues
la douzaine 10; betteraves, les douze
6; carottes, le paquet 1; céleri bran-
ches, les six 3; céleri rave, les six 5;
choux-fleurs, le kilo 1.50; choux-pom-
mes, les seize 10; choux verts, la douz.
4; concomres 1; cresson, les douze 8;
chicorée, les douze 3; épinards, le kilo
1; haricots verts, le kilo 1.50; laitues, les vingt
3; mâche, le kilo 2; melon, la pièce 5;
navets, le paquet 5; oignons, le kilo
1.50; poireaux, la botte 3; pommes de
terre, le kilo 0.60; romaines, les douze

qu'une autre occasion se présentera
de déjeuner ensemble...

— Un jour... Qui sait.

— Ou de faire un voyage fantasti-
que de durée... plein de dangers... jus-
qu'à la gare voisine !

Ils partirent à rire comme deux
jeunes collégiens.

Et, comme Jacques Dormeuil avait
gardé entre les siennes la petite main
qu'elle lui avait si spontanément ten-
due, il la balsa respectueusement
avant de lui rendre la liberté.

Mais pendant qu'ils parlaient, l'om-
bre s'était allongée sur le sol et l'heu-
re était venue de se séparer et de re-
tourner chacun chez soi.

— Je me salue ! observa tout à
coup l'orpheline. Si j'arrivais en re-
tard au dîner, quelle histoire Mme Le-
pie ne manquerait-elle pas de faire
sur mon absence prolongée...

— Alors, n'excitons pas sa malveil-
lance... Surtout qu'elle pourrait vous
revenir, au château une autre fois,
alors que j'espère vous revoir par ici.
Partez donc, petite demoiselle, et à
bientôt, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui ! A bientôt, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui ! A bientôt, monsieur !

D'un bond, Sylvane sauta dans sa
barque qui se balançait dangereuse-
ment de gauche à droite pendant
quelques instants, ce qui faillit faire
passer par-dessus bord la batelière
improvisée.

Quand l'esquif eut retrouvé son
équilibre, la jeune fille, enfin bien af-
fermie sur ses jambes, put se pen-

cher vers Jacques Dormeuil, demeuré
sur le bord, et lui serrer bien cordia-
lement la main.

— Encore une fois, au revoir et à
bientôt, monsieur Dormeuil.

— Oui, à bientôt répéta-t-il en re-
tenant un peu plus longtemps qu'il ne
l'aurait fallu les doigts fuselés de l'or-
pheline.

Celle-ci avait un peu rougi sous
l'étreinte masculine qui, brûlant sa
main fragile, semblait répandre en
frisson dans tout son être. Pour ca-
cher sa confusion, elle se pencha sur
ses avirons et remit en marche son
bateau à grands coups de rames bien
rythmés et, en quelques secondes, la
mirent hors de vue.

Au fond, elle était un peu mécon-
tente d'elle-même, puisque Jacques
Dormeuil semblait vouloir être un
parfait camarade, pourquoi se trou-
blait-elle si facilement devant lui ? Et
cette joie intérieure qui rayonnait en
elle comme un éblouissant soleil d'été ?
Et cette allégresse, cette exubérance
qui illuminaient singulièrement ses
traits habituellement graves ? Est-ce
que, maintenant, elle allait montrer
à tous un visage aussi réjoui et une
telle gaieté sans motifs... sans motifs
avouables, véritablement !

Alors, petite Sylvane, ses raisonne-
ments, se consola-t-elle à mi-voix.
Il y a si loin de la coupe aux lèvres
et du rêve à la réalité !

Mais tous ces beaux raisonnements
l'empêchaient pas d'avoir envie de
chanter, de rire et de danser, et c'est

100 à 120 (110); radis Paris, 3 bottes
125 à 175 (150); radis de Nantes, 100
bottes, 50 à 70 (60); romaines, le cent,
30 à 80 (60).

Bons apports et assez bonne activi-
té, on enregistre néanmoins une baisse
dans les choux de Bruxelles, laitues,
chicorées, escaroles et poireaux. Haus-
se sur les haricots verts fins de Pa-
ris et choux verts. Situation station-
naire par ailleurs.

FRUITS. — Les 100 kilos : Amandes
vertes 550; bananes 300; citrons 680;
figues 450; noisettes 500 noix 530; pas-
tèques 150; pêches 250, en plateau